

<http://www.snetap-fsu.fr/Commission-Nationale-Specialisee.html>



**Commission Nationale
Spécialisée Etudes Générales
du 26 novembre 2008 : partie
portant sur les enseignements
généraux**

Date de mise en ligne : mercredi 26 novembre 2008

Date de parution : 6 janvier 2009

- Les Dossiers - Pédagogie - Réformes du lycée - Réforme de la voie professionnelle -

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Y participaient pour représenter le SNETAP-[FSU](#) : Olivier BLEUNVEN et Marie-Madeleine DORKEL

- **Présentation des modules d'enseignement général des secondes professionnelles (sur la base de la seconde professionnelle " Aménagement ")**

Rappel : la [DGER](#) veut simplifier les référentiels de diplômes.

Un référentiel de diplôme serait constitué de 50 pages maximum (" fin des référentiels qui font concurrence au bottin " ?!) dans le but d'être " lisible et compréhensible par tous ". Il comprendrait :

- un référentiel professionnel (d'emploi et de compétences) de 10 à 11 pages ;
- un référentiel de certification de 2 à 3 pages listant les capacités professionnelles et citoyennes attendues ainsi que le règlement d'examens. Il sera valable aussi bien pour les élèves, apprentis, stagiaires que dans le cadre de la Validation des Acquis de l'Expérience ([VAE](#)). Ce référentiel doit faire ressortir les capacités attestées par le diplôme ;
- un référentiel de formation avec les grilles horaires, l'architecture globale, les périodes en milieu professionnel et les prescriptions par module, édulcorés eux aussi puisque l'essentiel du document se concentrerait sur les objectifs et sous-objectifs à atteindre au détriment de contenus clairement précisés.

La présentation des modules d'enseignement général de seconde pro va tout à fait dans ce sens. Alors qu'auparavant, la présentation listait des objectifs et sous-objectifs et était accompagnée de recommandations pédagogiques quant au contenu et au niveau exigé, les modules en cours de rénovation se limitent à des objectifs et sous-objectifs très généraux qui ne permettent pas de se faire une idée du contenu. Interpellée à nouveau à ce sujet, la DGER a dit que des documents d'accompagnement sont en cours de préparation et qu'ils donneraient des indications plus précises aux équipes pédagogiques.

A la demande du SNETAP d'être destinataires de ces documents, la DGER a déclaré ne pas pouvoir les transmettre puisqu'ils sont en cours d'écriture.

Présentation de la DGER :

- les enseignements généraux représentent 46% de la formation,
- les enseignements professionnels 40%,
- l'aide individualisée et la pluri 14%.

Il n'y a plus de modules de secteurs.

L'horaire élève est plafonné à 28 heures/semaine sur un total de 30 semaines.

La pluridisciplinarité est affectée uniquement aux modules professionnels.

Le [SYAC-CGT](#) et le SNETAP-FSU ont dénoncé la diminution horaire importante ainsi que la simplification des documents tels qu'ils nous ont été transmis.

En effet, la baisse est particulièrement importante, notamment en Economie, [ESC](#), Biologie, Histoire Géographie et [EPS](#).

A souligner la disparition pure et simple des Techniques Documentaires. Même si les 28 heures se retrouvent en 1^{ère} année de Bac Pro, cette disparition n'est pas acceptable et oublie qu'un élève qui choisirait de ne pas poursuivre en Bac Pro mais de présenter le diplôme du [BEPA](#) se verrait privé, dans l'entrée du cycle, d'un enseignement important. Cela est d'autant plus regrettable que l'on ne connaît pas le contenu de la classe de Terminale BEPA.

Réponse de la DGER : les Techniques Documentaires peuvent trouver leur place dans les 90 heures dédiées aux enseignements à l'initiative de l'établissement (les 14% cités plus haut). Le lien avec d'autres disciplines est tout à fait possible dans ce cadre. Le contenu et la répartition de ces 90 heures seraient validés par le Conseil d'Administration.

Le SNETAP a estimé cette réponse comme non satisfaisante d'autant plus que ces 90 heures ne sont pas affectées à des disciplines ; on se doute que leur répartition se fera plus dans un souci budgétaire que dans un souci d'ordre pédagogique. Nous avons rappelé que les MIL et les MAR, bien que relevant de l'autonomie de l'établissement, avaient l'aval du DRAF-[SRFD](#). Cette validation par l'autorité académique serait souhaitable pour les 90 heures.

Par ailleurs, jusqu'à présent, les professeurs documentalistes avaient 30 heures en responsabilité avec les secondes pros, élément important à ne pas négliger.

Le SNETAP s'étonne de la formulation utilisée dans la " Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs " page 11 : " Le module d'enseignement général "Langue française, langages, éléments d'une culture humaniste et compréhension du monde" a pour finalité la maîtrise de l'expression orale et écrite, l'affirmation d'une identité culturelle fondée sur le partage de connaissances, de valeurs et de langages communs. Il doit permettre à l'élève, l'apprenti et l'adulte en formation, dans la logique du socle commun des connaissances et compétences ". Le SNETAP demande que cette phrase faisant référence à une identité culturelle fondée sur le partage de valeurs communes soit modifiée. La DGER reconnaît l'ambiguïté de ces propos et s'engage à modifier ces termes dans l'ensemble du référentiel 2nd Pro et Bac Pro.

Les documents seront en consultation sur le site " chlorofil " et les équipes pédagogiques pourront transmettre leurs remarques jusqu'au 9 janvier. Les membres de la [CNS](#) peuvent en faire autant.

Le SGEN-[CFDT](#) a relancé l'idée d'un conseil pédagogique pour réfléchir à l'individualisation des parcours. Le SNETAP-FSU s'est déclaré opposé à un tel conseil puisque sa composition est très floue (personnes désignées par le chef d'établissement) et que les instances actuelles (CI, CA et la commission pédagogie et vie scolaire, émanation du CI) existent déjà. Il faut donc s'en servir.

Enfin, le SNETAP a jugé positif l'abaissement du seuil de dédoublement en mathématiques par exemple mais négatif le relèvement du seuil en Agro-Equipements par exemple.

- **Présentation des modules d'enseignement général des baccalauréats professionnels (sur la base du baccalauréat " travaux paysagers "**

Présentation de la DGER :

- les enseignements généraux représentent 51% de la formation,
- les enseignements professionnels 42%,
- la pluri (qui relève entièrement du domaine professionnel) 7%.

L'horaire élève est plafonné à 28 heures/semaine sur un total de 56 semaines.

Le tronc commun rénové entrera en application pour tous les Bac pro à la rentrée 2010. Le ratio [CCF](#) et Epreuves Terminales est le même qu'actuellement.

Le SNETAP-FSU a démenti cette affirmation : d'après les documents de travail, on passe de 7 épreuves terminales actuellement à 4 dans le nouveau diplôme, ce qui renforce la part du CCF dans l'obtention de l'examen (actuellement 50% des points en épreuves CCF contre 62,5% dans le nouveau Bac Pro).

Réponse de la DGER : elle n'a pas fait le calcul du pourcentage pour les CCF.

Le SYAC-[CGT](#) s'est étonné de certaines formulations (exemple : dans le MG3, on parle d'un citoyen " lucide et autonome "). La DGER a répondu que cela répondait à l'écriture en vigueur à l'[EN](#). Le président de la CNS a suggéré que les remarques sur les modalités d'écriture soit transmises à l'[IEN](#).

Le SNETAP a émis les mêmes critiques que pour la seconde pro : diminution horaire, objectifs trop flous et formulations à revoir (CF remarque du SYAC-CGT).

Pour le SNETAP-FSU
Marie-Madeleine DORKEL
Olivier BLEUNVEN